

Compte-rendu de réunion de la Commission Technique Départementale Cyclo Sport UFOLEP du CHER du vendredi 14 juin 2019

Membres de la Commission Technique Départementale Cyclo Sport :

Yves AURAT (SLD Fussy) – Gilles BIEMMI (US Méreau) – Franck CABELLO (Lévet TT)
Hervé DAVID (UC Mehun) – Frédéric DELANOUE (Lévet TT) – Xavier DESSACHY (ASEAB)
Aurélien FOLTIER (VC Sancerrois) – Didier GUÉRIN (ASLD Saint-Doulchard)
Éric MADER (Cyclisme en Haut-Berry) – Roland MARTINAT (ECOM)
Alain MIHIET (Cher UFOLEP/USEP) – Laurent MOUSSY (Team Vélo Bourges)
Philippe PARIS (SLD Fussy) – Jean-Paul PERRUICHE (US Méreau)
Yvan SAVINA (Team Vélo Bourges) – Cédric THURIOT (CC Vierzon)
Gilles VERDENAL (CC Savigny-en-Septaine)

Présents : (Feuille de présence jointe en annexe 1)

Yves AURAT (SLD Fussy) – Gilles BIEMMI (US Méreau) – Franck CABELLO (Lévet TT)
Hervé DAVID (UC Mehun) – Frédéric DELANOUE (Lévet TT)
Xavier DESSACHY (ASEAB) – Didier GUÉRIN (ASLD Saint-Doulchard)
Éric MADER (Cyclisme en Haut-Berry) – Alain MIHIET (Cher UFOLEP/USEP)
Philippe PARIS (SLD Fussy) – Jean-Paul PERRUICHE (US Méreau)
Gilles VERDENAL (CC Savigny-en-Septaine)

Absent(s) excusé(s) :

Aurélien FOLTIER (VC Sancerrois) – Roland MARTINAT (ECOM)
Laurent MOUSSY (Team Vélo Bourges) – Yvan SAVINA (Team Vélo Bourges)
Cédric THURIOT (CC Vierzon)

🚩 Ordre du jour :

1. Étude des demandes de descente catégorie
2. Informations et questions diverses.

1. Examen des demandes de changement de catégorie

Le Responsable de la CTD, Alain MIHIET remercie de leur présence les membres de la CTD.

Trois commissions de changement de catégorie ont eu lieu pour la saison 2019. Le 18 janvier 2019 pour les + 60ans et 4^{ème} catégorie A, le 26 avril 2019 et le 14 juin 2019 pour les autres catégories.

Rappel des conditions :

- a) Tout cycloportif qui souhaite faire une demande de descente de catégorie, devra avoir participé à un minimum de 5 compétitions dans sa seule catégorie (dont 3 au minimum effectuées dans le Cher)
- b) Pour les demandes de changement de catégorie qui auront lieu lors de la 1^{ère} commission de descente (en avril), un minimum de 5 épreuves dans sa seule catégorie (dont 3 au minimum effectuées dans le Cher) sera également nécessaire dans les conditions suivantes :
 - seront prises en compte, 3 compétitions de la fin de saison précédente + 2 compétitions au minimum et obligatoires depuis le début de la saison en cours.

Les demandes de changement de catégorie suivantes ont été étudiées par les membres de la Commission :

- **FOLTIER Aurélien** (VC Sancerre)
2^{ème} catégorie → 3^{ème} catégorie : **Accepté** (*)
- **REUILLON Aymerik** (ECOM)
2^{ème} catégorie → 3^{ème} catégorie : **Refusé**
- **PETIT Patrick** (CC Vierzon)
3^{ème} catégorie → 4^{ème} catégorie : **Accepté** (*)
- **RAGEY Jacques** (Team Vélo Bourges)
3^{ème} catégorie → 4^{ème} catégorie : **Accepté** (*)
- **THURIOT Jean-Bernard** (CC Vierzon)
3^{ème} catégorie → 4^{ème} catégorie : **Refusé** (Demande à représenter en janvier 2020)
- **VERDENAL Gilles** (CC Savigny-en-Septaine)
3^{ème} catégorie → 4^{ème} catégorie : **Acceptée** (*)

(*) Les demandes **Acceptées** prendront effet à partir du **samedi 22 juin 2019**, les conditions seront effectives jusqu'au **dimanche 22 septembre 2019** inclus conformément au § (Art 9-4), la commission se garde le droit d'appliquer le § (Art 9-2).

Yves AURAT (Responsable des cartes cyclo sport) adressera un courrier au Responsable de club et au cyclo sportif pour notifier sa descente avec un rappel particulier du § 9 du Règlement Particulier de la Commission Technique Départementale Cyclo Sportif du Cher.

Rappel du Règlement Particulier de la CTD 2019

9 – CHANGEMENT DE CATEGORIE :

IMPORTANT : La rétrogradation d'un cycloportif doit représenter la constatation avérée d'une difficulté durable à suivre le rythme du peloton dans sa catégorie. Celle-ci n'est pas faite pour permettre à un coureur de descendre sous prétexte de manque de résultats, **pour briller dans la catégorie inférieure en trustant les podiums.**

9 – 1 : CONDITIONS

- a) Tout cycloportif qui souhaite faire une demande de descente de catégorie, devra avoir **participé à un minimum de 5 compétitions** dans sa seule catégorie (**dont 3 au minimum effectuées dans le Cher**)
- b) Pour les demandes de changement de catégorie qui auront **lieu lors de la 1^{ère} commission de descente (en avril)**, un minimum de 5 épreuves dans sa seule catégorie (dont 3 au minimum effectuées dans le Cher) sera également nécessaire dans les conditions suivantes :
 - seront prises en compte, 3 compétitions de la fin de saison précédente + **2 compétitions au minimum et obligatoires** depuis le début de la saison en cours.
- c) **Quel que soit l'âge**, toutes les descentes de catégories seront étudiées par la CTD.
Exp : un coureur de 65 ans ou plus monté en "4^{ème}a" en cours de saison devra faire une demande de descente s'il souhaite réintégrer la catégorie "4^{ème}b".
Cette disposition ne sera pas appliquée pour les cycloportifs de plus de 60 ans qui redescendent automatiquement de 1^{ère} catégorie (Cf. § 9-3/ a)

La demande de changement de catégorie sera effectuée sur l'imprimé réglementaire en vigueur. Le cycloportif présentera un rapport de motivation circonstancié ainsi que les résultats obtenus au cours de ses participations.

Cette demande devra être visée par le responsable de son club avant d'être adressée à la Commission Technique Départementale.

9 – 2 : SUPERIORITE MANIFESTE

L'application de la supériorité manifeste sera effective lorsque le cycloportif ayant déjà été averti par courrier est récidiviste.

Rappel du Règlement Particulier de la CTD 2019 (suite)

9 – 3 : CATEGORIE DES 60 ANS ET PLUS

- a) Un cycloportif de 2^{ème} catégorie de plus de 60 ans **qui accèdent en cours de saison à la 1^{ère} catégorie**, redescendra automatiquement la saison suivante en 2^{ème} catégorie.
- b) **Avant le 15 Janvier** de chaque année, tout cycloportif de 60 ans et plus pourra présenter une demande de changement de catégorie.
Cette demande fera l'objet d'une étude par la Commission Technique Départementale qui statuera.

9 – 4 : CONSEQUENCES D'UNE DESCENTE DE CATEGORIE

Nouvelle disposition : Rappel du règlement Régional

Tous coureurs dont la demande de descente aura été acceptée par la CTD montera systématiquement en catégorie supérieure s'il gagne dans les 3 mois qui suivent cette descente.

Cette disposition s'appliquera pour les catégories : **2^{ème}, 3^{ème}, 4^{ème}a et 4^{ème}b, y compris pour les plus de 60 ans pour lesquels la prise en compte effective sera la première compétition de la nouvelle saison sur route.**

Cette disposition ne sera pas appliquée pour les cycloportifs de plus de 60 ans qui redescendent automatiquement de 1^{ère} catégorie (Cf. § 9-3/ a)

2. Informations diverses

- Bilan CLM à Farges-en-Septaine : 48 participants pour 52 engagés
 - o 16 participants en 1^{ère} catégorie
 - o 10 participants en 2^{ème} catégorie
 - o 9 participants en 3^{ème} catégorie
 - o 13 participants en 4^{ème} catégorie dont 5 féminines
- Bilan de l'épreuve qualificative départementale à Farges-en-Septaine : 112 participants pour 120 engagés
 - o 20 participants en 1^{ère} catégorie
 - o 30 participants en 2^{ème} catégorie
 - o 25 participants en 3^{ème} catégorie
 - o 37 participants en 4^{ème} catégorie dont 6 féminines

- Championnat Régional cycloport route 2019 **le 23 juin à Ligny-le-Ribault dans le Loiret (45)** est placé sous le contrôle de la Commission Régionale UFOLEP :
 - o 52 engagements en cours
 - o Pas de problèmes particuliers à ce jour

- Championnat National cycloport route 2019 à **Beaumont-de-Lomagne (82) les 12, 13 et 14 Juillet 2019**

- o Message aux coureurs du Cher :

Si vous souhaitez participer à cette compétition, merci de remplir le formulaire de **pré-inscription** (en ligne sur le site : cyclisme-ufolep18.fr) **avant le LUNDI 24 JUIN** afin que la CTD du Cher connaisse vos intentions pour effectuer les sélections.

- o Conditions : Avoir participé à l'épreuve qualificative départementale **et** au Championnat Régional 2019.

- **Championnat National VTT**

- o 10 engagés du Cher
- o 4^{ème} place en catégorie 30-39 pour Ronan LESUEUR (CC Brinonnais)

Félicitations à tous les participants.

- **Engagements en ligne**

- o Sur 3000 participations, 76% des engagements ont été réalisés en ligne depuis le début de saison.
- o 27% des engagements ont été payés via le site
- o Possibilité d'annuler son engagement payant.
 - a) Pour les engagements payés par "Identifiant" ou "Code promo", vous avez la possibilité de demander l'annulation de votre inscription si vous ne pouvez pas participer à l'épreuve. Votre compte sera ainsi re-crédité d'un engagement.
Condition : Cette annulation sera prise en compte seulement si votre demande d'annulation est envoyée **au plus tard** avant l'heure de départ de votre compétition.

Le formulaire d'annulation étant **compatible Smartphone**, mettez le lien de connexion ci-dessous dans les favoris de votre appareil, vous pourrez ainsi faire votre demande d'annulation d'engagement là où vous vous trouvez.

Simple, rapide et sans aucun frais.

Lien : <https://www.cyclisme-ufolep18.fr/index.php/annulation-engagement-2>

- b) Pour les engagements payés par carte bancaire, l'annulation et le remboursement de votre inscription est également possible via le lien « Gérer ma commande » au bas de l'email de confirmation d'achat que vous recevez.

Conditions : Démarche à effectuer à J-1. Frais retenu : 1€
Le montant vous sera re-crédité sur votre compte bancaire.

o **Informez l'organisateur de votre absence.**

Quel que soit le mode d'inscription choisi, si vous ne pouvez pas participer à une compétition sur laquelle vous êtes inscrit, il est vivement conseillé d'en informer l'organisateur.

Pour cela, sur le site d'inscription à l'épreuve choisie, utilisez le bouton (en bas à droite) "ENVOYER UN MESSAGE" pour informer de votre absence.

Fin de séance.

Prochaine réunion de la CTD + Clubs :

- **Vendredi 6 septembre 2019 à 19h00** à l'UFOLEP du Cher, 5 rue Samson – BOURGES.
(Lieu à confirmer)

🚦 Ordre du jour :

1. Validation du calendrier cyclo-cross 2019/2020
2. Proposition de calendrier des compétitions VTT 2020 (la validation définitive sera effectuée lors de la mise en place du calendrier route 2020)
3. Informations et questions diverses

Le Secrétaire

Xavier DESSACHY

Le Responsable de la Commission Technique
Départementale Cyclo Sport UFOLEP du CHER

Alain MIHIET

Annexe - 1 -

COMMISSION TECHNIQUE DÉPARTEMENTALE
CYCLOSPORT UFOLEP DU CHER 2018 - 2019

FEUILLE DE PRÉSENCE
RÉUNION DU 14/06/2019

NOM	Prénom	CLUB	Emargement	Absent	Excusé	Non excusé
AURAT	Yves	SLD FUSSY				
BIEMMI	Gilles	US MÉREAU				
CABELLO	Franck	LEVET TT				
DAVID	Hervé	UC MEHUN				
DELANOUE	Frédéric	LEVET TT				
DESSACHY	Xavier	ASEA BOURGES				
FOLTIER	Aurélien	VC SANCERROIS	-----	X	X	
GUERIN	Didier	ASLD ST DOULCHARD				
MADER	Éric	CYCLISME EN HAUT BERRY				
MARTINAT	Roland	ECOM	-----	X	X	
MIHIET	Alain	CHER UFOLEP/USEP				
MOUSSY	Laurent	TEAM VELO BOURGES	-----	X	X	
PARIS	Philippe	SLD FUSSY				
PERRUICHE	Jean-Paul	US MÉREAU				
SAVINA	Yvan	TEAM VELO BOURGES	-----	X	X	
THURIOT	Cédric	CC VIERZON	-----	X	X	
VERDENAL	Gilles	CC SAVIGNY EN-SEPTAINE				
TOTAL				5	5	